



COMPTE-RENDU DE LA REUNION
EXCEPTIONNELLE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 1^{er} août 2013

Présents :

M. Gabriel Fournier- maire

MM Thierry Bellang, Patrick Leflaive, Mme Maréchal, adjoints

MM Mmes Patrick Dévigne, Jean-Paul Dupont, David Masson, Marguerite Mozzo, Marlène Gasser, Alexandre Tesnier conseillers

Absents : MM. Gaume, Brochot,

Procurations ; néant

Secrétaire de séance : M. Tesnier

Ordre du jour :

- 1 Attribution travaux de voirie 2013
- 2 Attribution logements communaux
- 3 Questions diverses

1 Attribution travaux de voirie 2013 :

N° 1-8-2013

Travaux de voirie 2013

Le Maire présente les résultats de l'ouverture de plis en date du 25/07/2013 concernant les travaux d'aménagement de voirie à réaliser en 2013.

ENTREPRISE	MONTANT TTC
ROUGEOT	100 459.55 €
EUROV IA	94 353.76 €
NOIROT	107 174.76 €
COLAS	103 746.43 €
GUINOT	100 044.68 €
EIFFAGE	113 456.56 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de suivre la proposition de la commission d'appel d'offre, en rappelant que le critère d'attribution était le prix le plus bas.
- de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant TTC de 94 353.76 €.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

2 Attribution des logements communaux :

Le Maire fait le compte rendu de la réunion du 25 juillet dernier concernant les demandes de locations des logements communaux. Il en ressort que les logements seront attribués ainsi :

- Logement type T3 1 rte de Beaune : Mme Lagelée
- Logement type T4 14 rue Goujard (103 m²) : M Durand et Mlle Popoff
- Logement type T3 14 rue Goujard : Mme Charbonnier

Le logement type T4 au groupe scolaire et le logement type T4 (307m²) 14 rue Goujard n'ont pas été attribués.

3 Questions diverses :

N° 2-8-13

Convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie.

Le Maire fait savoir que la convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie est arrivée à terme le 31/12/12.

Il présente un projet de convention transmis par les services de l'Agence du Développement Territorial du Beaunois, ayant pour objet de définir préalablement à toute intervention, les conditions administratives, techniques et financière dans lesquelles les services départementaux pourraient réaliser des prestations d'ingénierie relatives à la voirie pour le compte de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite des services départementaux la mission d'assistance à maître d'ouvrage en matière de voirie communale.
- accepte les termes de la convention précitée.
- autorise le Maire à passer la convention.

Le Maire :

- Fait part de sa rencontre avec les entreprises concernant le dépôt sur le terrain communal situé le long de la voie SNCF. Le coût d'aménagement de ce dépôt s'élève à 2 908.67 € TTC, à répartir entre les 6 entreprises intéressées et la commune.
- Présente le devis transmis par l'entreprise ROUGEOT concernant les travaux d'entretien de voirie pour l'année 2013, la somme totale correspondante, soit 34 538.57 € TTC étant déjà inscrite au budget de l'année :
 - Nivellement et compactage Chemin du bois à la rue du Stand et chemin des vaches : 1 560 € HT
 - Exécution de point à temps : 6 475 € HT
 - Balayage de toutes les rues du village : 1 870 € HT
 - Busage fossé rue de St Jacques : 14 148.40 € HT
 - Chemin de Curtil : 4 825 € HT

Le conseil municipal :

- Donne un avis favorable à la demande de mise en place d'une terrasse de café transmise par la nouvelle propriétaire des locaux, sous réserve qu'un cheminement piéton soit réservé le long des barrières.
- Donne un avis favorable à la demande de stage non rémunéré sollicitée par Pierre Clairret dans le domaine des espaces verts.
- Prévoit l'organisation de la commémoration de Bligny du 6 septembre 2013 à 18 h 30.
- Fixe le prochain conseil au 10 septembre 2013.

Après une réflexion menée sur la remise en état du chemin reliant la rue de la Croix Blanche au Tartre et du chemin du lac, il est décidé de ne pas engager de travaux compte tenu que la Communauté d'agglomération a intégré ces chemins dans son projet d'aménagement des lacs en 2014.

A Bligny les Beaune, le 5 septembre 2013

Le Maire,
G. FOURNIER